

rects (a). On fait que tout récemment un puissant Monarque, empressé à vérifier tous les moïens de la félicité publique, l'a solennellement rétablie, après avoir livré à l'expérience les systêmes qu'on lui avoit substitués (b). M^r. Dufriche de Valazé n'a sans doute point eu connoissance de ces événemens modernes, si propres à justifier la jurisprudence des anciens ; peut-être même ne fait-il pas que le souverain Législateur, qui a fait l'homme & le connoit sans doute, a décidé que la peine de mort étoit la seule propre à réprimer efficacement la scélératesse, la seule qui opérât infailliblement la séparation éternelle du criminel d'avec la société qu'il infeste (c). Il faut être bien jeune, bien peu expérimenté, avoir peu vu & peu réfléchi pour regarder les travaux publics comme un *éloignement à perpétuité de la société* (p. 337), pour ne pas savoir que la méchanceté les en délivre, que l'imbécillité les en absout, que tous ces monstres sont rendus tôt ou tard à la société qu'ils déchirent avec une fureur redoublée, & que dans tous les cas c'est une chose inique & détestable de ne condamner les parricides & les assassins qu'à la peine qu'effluent tous les jours tant d'honnêtes laboureurs & artisans pour gagner un morceau de pain à la sueur

(a) Voyez les Journ. du 15 Mai 1784, p. 142 & autres cités *ibid.* Dern. Journ. p. 140.

(b) 1 Décemb. 1783, p. 533.

(c) *Maleficos non patieris vivere.* Exod. 22. 18.